

Incapable de comprendre les déclarations de monsieur le Président de la République tant elles sont imprécises et contradictoires, je vous communique mon niveau d'information :

- Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle constatait trois jours plus tôt une recrudescence importante dans notre département des cas de covid 19, avec un ratio de personnes contaminées cinq fois supérieur à la moyenne nationale, avec des lycées, des crèches à Nancy qui ont dû refermer, la Cité Judiciaire, des Ehpad sous surveillance... Or, le Président annonce que nous sommes tous verts !!!

- Le Président a annoncé la scolarisation obligatoire de tous les élèves de tous niveaux pour [le lundi 22 juin](#), donc pour les 15 derniers jours d'école !

- Il n'a rien dit quant au contraignant protocole sanitaire de l'Éducation Nationale, mais on nous annonce qu'on devrait en savoir plus demain mardi... Et dans la même allocution, le Président affirme que les règles de distanciation perdureront.

- Dans le décret signé le même jour (14 juin) par le Premier Ministre et tous les Ministres concernés et paru au JO le 15 juin, l'article 1 nous dit "Tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes est interdit sur l'ensemble du territoire de la République..." Or, quelques ligne plus loin dans le même décret, il est écrit : "Dans les écoles élémentaires et les collèges, l'observation d'une distanciation physique d'au moins un mètre s'applique uniquement dans les salles de classes et tous les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves, ainsi qu'entre chaque élève..."

=> Qu'en est-il des écoles maternelles ? Sont-elles concernées ? Puisqu'il n'est question ici que des écoles élémentaires, alors que le Président a dit « tous les élèves de tous niveaux »...

=> Les deux consignes ne sont-elles pas contradictoires ? Car si on re-scolarise tous les élèves d'une même école, il faudra bien qu'ils aillent en récréation... Comment organiser des récréations à 10 élèves maximum ?

=> La distanciation physique d'un mètre entre chaque élève signifie 4 m<sup>2</sup> par élève. Si on re-scolarise tous les élèves, il est mathématiquement impossible de caser 30 élèves (eh oui monsieur le Président, dans la vraie vie, des classes à 30 élèves, ça existe !) dans une salle de classe qui fait en moyenne 70 à 80 m<sup>2</sup>.

Alors, des journalistes affirment qu'il ne s'agirait plus que d'un mètre de chaque côté (les

journalistes seraient donc mieux renseignés que le décret ministériel)... Mais même s'il ne s'agissait que d'un mètre de chaque côté, comment fera-t-on, quand on sait que dans la vraie vie, dans la plupart des écoles de France, les élèves se trouvent assis à des tables doubles... Faudra-t-il changer tous les mobiliers de nos écoles en quelques jours ?

Et bien non, car même si on émet l'hypothèse de n'asseoir les 30 élèves qu'à des tables individuelles, cela reste impossible. Il faut pouvoir passer dans les allées... On est donc dans le n'importe quoi.

Alors, la facilité consiste à annoncer que sur le terrain, nous avons très bien géré la situation de crise, donc l'État va décentraliser ses responsabilités, mais le Président ne parle pas des moyens financiers qui devraient accompagner en toute logique une telle décentralisation et il ne parle pas non plus de l'autonomie de décisions donnée ou non aux acteurs de terrain que sont, par exemple, les maires ou les enseignants. Cela consiste à reporter toute la responsabilité des conséquences de décisions dont nous ne sommes pas maîtres (même si elles sont incohérentes) sur nos épaules. Solution de facilité.

Et cela ne pourra qu'opposer les uns aux autres et diviser les citoyens...

C'est pour cela que j'attends les précisions qui arriveront au cours de cette semaine pour prendre un nouvel arrêté, dans le domaine de mes compétences. Cet arrêté pourra prévoir de tout ré-ouvrir (maternelles, élémentaires, restauration scolaire, ateliers d'accueil...) dès [le 22 juin](#), comme il pourra ne prévoir qu'une ouverture partielle, de bon sens par rapport aux contraintes et exigences qui nous sont imposées.

Les services municipaux se préparent à toutes les hypothèses pour [le lundi 22 juin](#). Mais quel cirque !!! Comment le Président peut-il se féliciter d'avoir bien géré cette crise ? Du début à l'après, la gestion, en France, aura été déplorable d'irresponsabilité...